

Santé publique: réseau de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies transmissibles dans la Communauté européenne EWRS

1996/0052(COD) - 25/09/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la création d'un réseau transnational de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies transmissibles dans l'optique de l'efficacité de la prévention, des maladies transmissibles, de la lutte menée contre elles et en raison des avantages liés aux effets de synergie. Le Comité demande que soit réexaminée la dotation financière destinée à créer une "mise en communication permanente" et à mettre en oeuvre une série d'actions. En ce qui concerne le "contrôle", le Comité invite la Commission à en retenir la composante préventive, c'est-à-dire l'"élaboration de directives communes et d'une coordination ou d'une harmonisation des dispositions de lutte" contre les maladies transmissibles. Le Comité considère que les maladies énumérées en annexe constituent une liste indicative, qu'il importe de mettre à jour avec la collaboration active d'experts des Etats membres.